

**RAPPORT DE SYNTHÈSE DU PRÉSIDENT DU COMITÉ PERMANENT  
POUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION (STACFAD)**

(Tous les documents mentionnés dans le présent rapport sont disponibles sur la [page web des documents de la réunion de la Commission de 2020](#))

**1. Rapports du Secrétariat**

**1.1 Rapport administratif de 2020**

Aucune observation n'a été reçue en ce qui concerne le document STF-201, qui a été approuvé par le STACFAD.

**1.2 Rapport financier de 2020**

Aucune observation n'a été reçue en ce qui concerne le document STF-202, qui a été approuvé par le STACFAD.

**1.3 Examen des progrès réalisés en ce qui concerne le paiement des arriérés de contributions et les droits de vote**

Aucune observation n'a été reçue en ce qui concerne le document STF-204A, qui a été approuvé par le STACFAD.

Tous ces rapports sont soumis à l'approbation de la Commission.

**2. Assistance aux CPC en développement et identification du mécanisme de financement du Fonds de participation aux réunions et d'autres activités de renforcement des capacités**

Cette question a été abordée au titre du point 6.

**3. Examen des implications financières des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT proposées**

Étant donné que les mesures actuellement en cours de discussion sont essentiellement une continuation de celles qui ont été adoptées précédemment, il n'est pas prévu qu'il y ait d'autres implications en termes de ressources, autres que celles contenues dans les mesures précédentes. Cette question devra être examinée en 2021.

**4. Examen des implications financières des demandes du SCRS**

L'Union européenne s'est félicitée de la hiérarchisation de la priorité des travaux du SCRS à réaliser en 2021 et des modifications proposées au budget du SCRS qui en découlent. L'Union européenne a réitéré son point de vue selon lequel une approche plus durable est nécessaire pour le financement des activités du SCRS afin de ne pas trop dépendre des contributions volontaires des CPC à l'avenir.

Suite aux discussions qui ont eu lieu l'année dernière lors de la réunion du STACFAD, le Canada s'est fait l'écho de la demande de l'Union européenne pour que le Président du SCRS veuille à ce que les points de travail du SCRS soient classés par ordre de priorité avant que les demandes de financement ne soient soumises en 2021. En ce qui concerne les activités spécifiques du SCRS, le Canada a exprimé une fois de plus sa préoccupation concernant l'affectation de fonds à la MSE consacrée aux thonidés tropicaux. Bien que le développement de cette MSE soit un objectif important à long terme, le Canada a suggéré que le temps,

l'effort et l'argent consacrés par le SCRS aux thonidés tropicaux devraient être consacrés à la réalisation d'une évaluation du stock de listao, tandis que la Commission devrait se concentrer sur la mise en œuvre de l'avis scientifique pour le thon obèse et l'albacore. Il ne semble donc pas qu'allouer ces ressources à cette MSE à l'heure actuelle soit le meilleur choix. Si, malgré les préoccupations susmentionnées, un financement sera accordé en 2021 pour la MSE des thonidés tropicaux, la Commission devrait alors fournir des orientations sur la manière dont la Sous-commission 1 souhaite gérer les trois espèces, pour éviter de financer un processus sans termes de référence convenus, ce qui pourrait conduire à une déconnexion entre ce que la Commission veut et ce que le SCRS produit. Les déclarations du Canada (STF-215) et de l'Union européenne (STF-218) seront jointes en tant qu'xx et xx.

Compte tenu des préoccupations exprimées, ainsi que des demandes de quelques délégations d'accorder la priorité au processus MSE des thonidés tropicaux, puisque la Commission a accepté de financer jusqu'à 50.000 € pour la MSE des thonidés tropicaux en 2019, le Président a suggéré de maintenir le financement de la MSE des thonidés tropicaux en réduisant le budget proposé en conséquence (c'est-à-dire 50.000 €). Cela permettrait au SCRS de poursuivre les travaux conformément à la feuille de route de l'ICCAT sur la MSE adoptée en 2019.

Il a été convenu que la Commission devrait examiner l'avancement des travaux et le retour d'information du SCRS sur la feuille de route de la MSE des thonidés tropicaux à la réunion de la Commission de 2021 et prendre toute autre décision afin d'éviter une déconnexion entre ce que la Commission veut et ce que le SCRS produit.

Une nouvelle version du document concernant les activités de recherche du SCRS nécessitant un financement pour 2021 a été approuvée et le STF-209B/2020 est transmis à la Commission pour adoption.

#### **5. Examen d'autres programmes/activités qui pourraient nécessiter un financement extrabudgétaire ou supplémentaire**

Aucune discussion spécifique n'a eu lieu afin d'identifier les besoins en ressources, autres que ceux convenus précédemment. Cette question devra être examinée en 2021.

#### **6. Examen des progrès réalisés dans le cadre du VWG-SF**

Le rapport du Groupe de travail est disponible sous la référence STF-205 et a été approuvé par le STACFAD. Ce document contient deux appendices à soumettre à l'approbation du STACFAD.

Le modèle présenté à l'appendice 1 (« Lettre d'arriérés ») n'a pas nécessité de décision à discuter par correspondance par le STACFAD puisqu'il a été préparé par le VWG-SF conformément à la décision prise par la Commission en 2019 et a déjà commencé à être utilisé comme deuxième lettre de rappel aux CPC qui avaient deux ans ou plus d'arriérés de paiement de contributions.

En ce qui concerne l'appendice 2 (« Projet de recommandation sur le Fonds de participation aux réunions ») et l'appendice 3 (« Projet de règles de procédure pour l'administration du fonds de participation aux réunions »), les travaux du Groupe de travail virtuel sur la situation financière durable de l'ICCAT concernant le Fonds de participation aux réunions (MPF) ont été largement soutenus par les CPC afin de garantir que le fonds soit géré de manière à permettre une plus large participation des États en développement, en particulier ceux qui en ont le plus besoin. Dans ce contexte, le seuil de demande proposé, basé sur le nombre de délégués officiels participant à la réunion en utilisant d'autres fonds/ressources, ainsi que la date limite pour la présentation des demandes afin de tenir compte du long processus d'obtention des visas de voyage, ont été discutés plus en détail. Les Parties ont accueilli favorablement les nouvelles propositions du Président visant à fixer un délai plus long pour les demandes et un seuil plus élevé pour les délégations officielles dans le cas des réunions ordinaires et extraordinaires de la Commission.

Après quelques modifications fondées sur les commentaires de l'Algérie, du Canada, de l'Union européenne, du Maroc et du Sénégal, l'appendice 2 de ce document a été approuvé en tant qu'appendice 2B. L'Algérie a réitéré ses préoccupations concernant la procédure de demande proposée, stipulée au paragraphe 3 du point 5 de l'appendice 3B du STF-205. Il a été rappelé que le délai de présentation des demandes a été porté à 75 jours au point 2 et à 60 jours au point 4 afin de prolonger davantage la période de procédure d'obtention de visa. Les propositions rédactionnelles finales faites par le Canada (STF-217) ont été incorporées et la nouvelle version a été publiée sous la référence STF-205-appendice 3C.

Ces deux appendices sont proposés à la Commission pour adoption.

Il a également été convenu que les travaux de ce travail virtuel groupe se poursuivraient en 2021.

Les déclarations du Canada (STF-211 et STF-217), de l'Union européenne (STF 210, STF-214 et STF-218) et du Sénégal (STF-212) seront jointes en tant qu'xxx au rapport.

#### **7. Examen du budget et des contributions des Parties contractantes pour 2021**

Un budget révisé pour 2021 a été diffusé par le Secrétariat le **26 août 2020**, et une version modifiée tenant compte des commentaires reçus a été présentée le **1<sup>er</sup> octobre 2020**. Après quelques ajustements fondés sur les commentaires du Canada au STF-203, il n'y a pas eu d'objections au budget présenté sous la cote STF-203-A, qui est maintenant adopté par le STACFAD et présenté à la plénière.

Le budget eBCD a également été approuvé tel qu'il figure dans le document STF-207.

Ces deux documents sont soumis à la Commission pour adoption.

#### **8. Recommandations à la Commission sur la base des conclusions exposées ci-dessus**

Je recommande à la Commission que les documents STF-201, STF-202, STF-203A, STF-204A, STF-205 appendice 2B et STF-205 appendice 3C, STF-207 et STF-209B, adoptés par le STACFAD, soient renvoyés à la plénière pour adoption par la Commission.